

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 20 février s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, Grégory POITOU, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Bruno DEUIL, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Pascal MARKOWSKY, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Dominique PRIVAT, conseiller municipal, qui a donné procuration à Patrick BOUYER, conseiller municipal, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absente excusée : Laëtitia CHAGUÉ.

Absent : Jean-Luc BUTEUX, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 24

DÉLIBÉRATION N° 8-2023 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022 ET DES ANNEXES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Vu la délibération n° 19-2022 du conseil municipal en date du 4 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 et les deux décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ; que dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (cf. en ce sens article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales) ;

Qu'ainsi il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum ; qu'une procuration donnée au maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif ;

Après que madame le maire ait quitté la séance,

Siégeant alors sous la présidence de Monsieur Adrien MAZERAT conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales susvisé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, par 19 voix pour et 5 voix contre (Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU en son nom propre et au nom de Éric PROUST duquel il a reçu procuration, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH) :

- **D'ADOPTER** le compte administratif du budget principal (commune) de l'exercice 2022, lequel peut se résumer ainsi :

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 7 357 586,30	G 7 778 601,31
	Section d'investissement	B 2 887 619,49	H 2 047 458,22
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 530 992,03
	Report en section d'investissement (001)	D	J 929 889,82
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 10 245 205,79	= G+H+I+J 11 286 941,38
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 694 032,00	L 282 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 694 032,00	= K+L 282 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 7 357 586,30	= G+I+K 8 309 593,34
	Section d'investissement	= B+D+F 3 581 651,49	= H+J+L 3 259 348,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 10 939 237,79	= G+H+I+J+K+L 11 568 941,38

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 694 032,00	L 282 000,00
118	SALLE DES FETES DU TRAIT D'UNION	93 392,00	
13	Subventions d'investissement reçues		282 000,00
20	Immobilisations incorporelles	59 500,00	
204	Subventions d'équipement versées	29 000,00	
21	Immobilisations corporelles	78 450,00	
23	Immobilisations en cours	433 690,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 418 157,00	2 170 291,58	44 418,58		203 446,84
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 854 212,00	2 817 508,87	9 084,00		27 619,13
014	Atténuations de produits	81 810,00	80 900,00			910,00
65	Autres charges de gestion courante	994 454,00	983 471,68	971,86		10 010,46
Total des dépenses de gestion courante		6 348 633,00	6 052 172,13	54 474,44	0,00	241 986,43
66	Charges financières	95 500,00	71 586,05	21 673,66		2 240,29
67	Charges exceptionnelles	32 700,00	3 652,66			29 047,34
68 ⁽¹⁾	Dotations provisions semi-budgétaires	4 000,00	4 000,00			
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		6 480 833,00	6 131 410,84	76 148,10	0,00	273 274,06
023 ⁽²⁾	Virement à la section d'investissement	700 000,00				
042 ⁽²⁾	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	920 000,00	1 150 027,36			-230 027,36
043 ⁽²⁾	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		1 620 000,00	1 150 027,36	0,00	0,00	469 972,64
TOTAL		8 100 833,00	7 281 438,20	76 148,10	0,00	743 246,70
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	39 100,60	60 369,22	2 643,00		-23 911,62
70	Produits des services, domaine et vent	305 032,00	265 133,75	18 200,00		21 698,25
73	Impôts et taxes	5 309 194,00	5 265 530,81			43 663,19
74	Dotations, subventions et participations	1 603 906,00	1 609 080,70			-5 174,70
75	Autres produits de gestion courante	59 000,00	70 604,56	9 056,00		-20 660,56
Total des recettes de gestion courante		7 316 232,60	7 270 719,04	29 899,00	0,00	15 614,56
76	Produits financiers		12,65			-12,65
77	Produits exceptionnels	211 150,37	452 660,11			-241 509,74
78 ⁽¹⁾	Reprises provisions semi-budgétaires	17 960,00				17 960,00
Total des recettes réelles de fonct.		7 545 342,97	7 723 391,80	29 899,00	0,00	-207 947,83
042 ⁽²⁾	Opé. ordre transfert entre sections (2)	24 498,00	25 310,51			-812,51
043 ⁽²⁾	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		24 498,00	25 310,51	0,00	0,00	-812,51
TOTAL		7 569 840,97	7 748 702,31	29 899,00	0,00	-208 760,34

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 530 992,03					
--	-------------------	--	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	121 760,00	5 683,76	59 500,00	56 576,24
204	Subventions d'équipement versées	133 566,00	103 598,36	29 000,00	967,64
21	Immobilisations corporelles	625 948,00	469 180,13	78 450,00	78 317,87
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 562 000,00	789 054,77	433 690,00	339 255,23
	Total des opérations d'équipement	1 226 647,00	1 133 254,39	93 392,00	0,61
Total des dépenses d'équipement		3 669 921,00	2 500 771,41	694 032,00	475 117,59
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	354 651,00	351 038,46		3 612,54
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		354 651,00	351 038,46	0,00	3 612,54
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		4 024 572,00	2 851 809,87	694 032,00	478 730,13
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	24 498,00	25 310,51		-812,51
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	10 499,11		489 500,89
Total des dépenses d'ordre d'invest.		524 498,00	35 809,62	0,00	488 688,38
TOTAL		4 549 070,00	2 887 619,49	694 032,00	967 418,51

Pour information

D 001

Solde d'exécution négatif reporté de N-1

0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

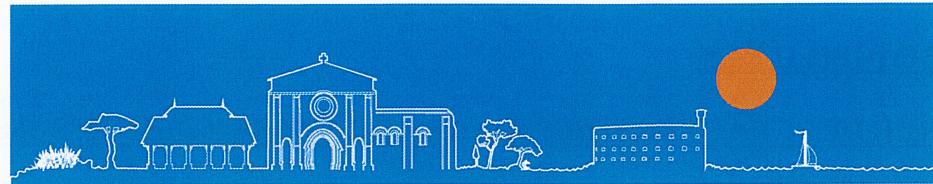
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	336 187,00	53 896,65	282 000,00	290,35
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	75 338,00	75 337,10		0,90
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		411 525,00	129 233,75	282 000,00	291,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	564 419,00	484 461,82		79 957,18
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	273 236,18	273 236,18		
138	Autres subv.d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00			
Total des recettes financières		1 087 655,18	757 698,00	0,00	329 957,18
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		1 499 180,18	886 931,75	282 000,00	330 248,43
021	Virement de la section de fonctionnement	700 000,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	920 000,00	1 150 027,36		-230 027,36
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	10 499,11		489 500,89
Total des recettes d'ordre d'invest.		2 120 000,00	1 160 526,47	0,00	959 473,53
TOTAL		3 619 180,18	2 047 458,22	282 000,00	1 289 721,96

Pour information

R 001

Solde d'exécution positif reporté de N-1

929 889,82



SAINT-GEORGES D'OLÉRON

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières annexé au compte administratif 2022

Ce bilan joint en annexe au compte administratif de l'exercice 2022 a pour but de permettre à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la commune et d'assurer l'information de la population.

I - ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES

1-1 ACQUISITIONS RUE DES CHAGNERASSES (parcelles BR 1495-1496-1656-1658-1660-1662-1664)

Afin de régulariser l'emprise de la rue des Chagnerasses, il a été décidé par délibération n° 8-2020 du 30 janvier 2020 d'acquérir les parcelles BR ns° 1495-1496 d'une contenance de 1a 62 ca appartenant à madame VILLIER Marie-Line épouse RENAUD, BR n° 1656 d'une contenance de 89 ca appartenant à l'indivision CAVAILLÉ, BR n° 1658 d'une contenance de 81 ca appartenant à l'indivision GIRAUD, BR n° 1660 d'une contenance de 37 ca appartenant à l'indivision COLOMBIER, BR n° 1662 d'une contenance de 19 ca appartenant à l'indivision MAUVILLAIN et la parcelle BR n° 1664 d'une contenance de 46 ca appartenant à Madame GAUDIN Nadine.

Conditions d'acquisitions : L'euro symbolique pour chaque acquisition, frais d'actes en sus à la charge de la commune pour 1 200 € (6 fois x 200 euros) (actes authentiques administratifs du 13 août 2020 [VILLIER], 26 août 2020 [COLOMBIER], 12 janvier 2021 [MAUVILLAIN], 19 janvier 2021 [GAUDIN], 28 mai 2021 [GIRAUD], 15 juillet 2021 [CAVAILLE]).

1-2 ACQUISITION LIEU-DIT "LA BATISSE" (parcelles DE n° 420 et 423)

Afin de régulariser la situation de l'emprise de l'espace accueillant le poste de relèvement des eaux pluviales de Chéray, il a été décidé par délibération n° 50-2019 du 27 juin 2019 d'acquérir les parcelles n° DE 420 d'une contenance de 2 ca et DE 423 pour 22 ca appartenant à la SCI LE SAUVAGNON.

Conditions d'acquisition : 1 Euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la commune pour 960 € (acte authentique administratif du 18 février 2020).

1-3 ACQUISITION LIEU-DIT "LA GARENNE" (parcelle AC n° 156)

Afin de constituer une réserve située en zone Ue au plan local d'urbanisme (zone destinée à la réalisation d'installations ou équipements publics) et parallèle à la voie d'accès au cimetière, il a été décidé par délibération n° 59-2022 du 12 septembre 2022 d'acquérir la parcelle AC n° 156 d'une contenance de 4 a 18 ca appartenant à Monsieur BOSS Philippe.

Conditions d'acquisition : 1 500 €, frais acte en sus à la charge de la commune pour 960 € (acte authentique administratif du 27 septembre 2022).

II - CESSIONS IMMOBILIÈRES

2-1 CESSION LIEU-DIT "CANTON RUE DE LA PLAGE" (parcelles AB n° 1115-1039)

Afin de satisfaire à la demande des consorts SCHMIDGEN tendant à pouvoir acquérir un ensemble immobilier situé en zone Uaa cadastré AB ns° 1115 et 1039, composé d'un bâtiment sur rue en R+1 datant de 1820 et nécessitant une rénovation complète, d'une dépendance de 53 m² regroupant 3 celliers individuels de 15 m² environ chacun, il a été décidé par délibération n° 39-2022 du 30 mai 2022 de leur céder cet ensemble immobilier.

Conditions de cession : 225 000 €, frais acte en sus à la charge de l'acquéreur (acte authentique administratif du 04 août 2022).

AR Prefecture

017-211703376-20230228-202302288712-BF
 Reçu le 01/03/2023
 Publié le 01/03/2023

ANNEXE I - ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2022

DATE ACTE NOTARIÉ OU ADMINISTRATIF	CÉDANT	ACQUÉREUR	NATURE DU BIEN	RÉFÉRENCES CADASTRALES LOCALISATION SUPERFICIE	PRIX	N° ET DATE DCM
					FRAIS	
13 août 2020	VILLIER Marie-Line	Commune	Terrain	BR n° 1495-1496 Rue des chagnerasses 1a 62ca	1 € 200 €	08-2020 du 30/01/2020
26 août 2020	Indivision COLOMBIER	Commune	Terrain	BR n° 1660 Rue des chagnerasses 37ca	1 € 200 €	08-2020 du 30/01/2020
12 janvier 2021	Indivision MAUVILLAIN	Commune	Terrain	BR n° 1662 Rue des chagnerasses 19ca	1 € 200 €	08-2020 du 30/01/2020
19 janvier 2021	GAUDIN Nadine	Commune	Terrain	BR n° 1664 Rue des chagnerasses 1a 46ca	1 € 200 €	08/2020 du 30/01/2020
28 mai 2021	Indivision GIRAUD	Commune	Terrain	BR n° 1658 Rue des chagnerasses 81ca	1 € 200 €	08-2020 du 30/01/2020
15 juillet 2021	Indivision CAVAILLÉ	Commune	Terrain	BR n° 1656 Rue des chagnerasses 89ca	1 € 200 €	08-2020 du 30/01/2020
18 Février 2020	SCI LE SAUVAGNON	Commune	Terrains	DE n° 420 et 423 La Bâtisse - rue nationale 24ca (2ca + 22ca)	1€ 960 €	50-2019 du 27/06/2019
27 septembre 2022	Philippe BOSS	Commune	Terrain	AC n° 156 La Garenne 4a 18ca	1500 € 960 €	59-2022 du 12/09/2022

ANNEXE II - CESSIONS IMMOBILIÈRES 2022

DATE ACTE NOTARIÉ OU ADMINISTRATIF	CÉDANT	ACQUÉREUR	NATURE DU BIEN	RÉFÉRENCES CADASTRALES LOCALISATION SUPERFICIE	PRIX	N° ET DATE DCM
04 août 2022	Commune	Consorts SCHMIDGEN	Ensemble immobilier	AB n° 1115 et 1039 Canton rue de la plage 2a 09 ca (1a 56ca + 53ca)	225 000 €	39-2022 du 30 mai 2022

AR Prefecture

017-211703376-20230228-202302288712-BF
Reçu le 01/03/2023
Publié le 01/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mazerat".

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 28 février 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 28 février 2023
Dominique RABELLE

